



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mandats

Question écrite n° 21117

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie concernant la suppression du service des mandats télégraphiques par La Poste. Le contrat qui liait La Poste à France Télécom pour l'acheminement urgent des transferts de fond a expiré au 31 décembre 2002 et n'a pas été reconduit. La Poste qui assurait un trafic résiduel d'échanges financiers postaux par voie télégraphique notamment avec le Cameroun a donc supprimé ce service depuis le 1er janvier 2003. C'est alors que les clients ont été dirigés sur l'offre des transferts de la Western Union et des mandats express internationaux (IFS) pour les pays desservis. Cette décision prise dans un objectif de performance (efficacité - sécurité - rapidité) des services de transferts de fonds n'a pas été sans poser des problèmes de couverture du réseau national et international, notamment par la Western Union dont la présence est incomplète. C'est ainsi que les clients qui avaient pour habitude d'utiliser pour leur transfert de fond un service de proximité ont été contraints d'engager des déplacements importants notamment en milieu rural. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il est prévu que le service proposé par la Western Union soit étendu, notamment dans le Gard, ainsi que lui communiquer le calendrier de déploiement.

Texte de la réponse

Le service des mandats télégraphiques internationaux permettait d'envoyer des fonds dans 18 pays et 3 territoires d'outre-mer. Il faisait appel à une technologie ancienne. C'est pourquoi il a été supprimé et remplacé par le service des mandats express internationaux, présent pour le moment dans 9 pays (dont le Cameroun) et 2 territoires d'outre-mer, ainsi que par le service Western Union, présent dans près de 190 pays et territoires. En France, le service des mandats est proposé dans l'ensemble des bureaux de Poste. Celui de Western Union est disponible pour l'instant dans environ 2 000 bureaux. Il sera étendu à 1 000 bureaux supplémentaires dans les prochains mois. Le département du Gard verra ainsi s'accroître le nombre de bureaux de Poste qui proposent le service Western Union. A l'étranger, les mandats internationaux émis en France sont payables dans les bureaux de Poste locaux tandis que les transferts Western Union sont payables dans les 150 000 points de vente des agents Western Union.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21117

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5069

Réponse publiée le : 1er décembre 2003, page 9210